Situation de l'économie européenne, rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques

2002/2014(INI) - 26/02/2002

Dans l·attente de la recommandation de la Commission européenne concernant les grandes orientations de politique économique qui doivent être prêtes pour le Conseil européen annuel de printemps, la commission a adopté le rapport d·initiative de M. Bruno TRENTIN (PSE, I) sur l·état de l·économie européenne. Le rapport observe que le ralentissement de la croissance économique semble devoir se traduire par une véritable récession dans plusieurs pays de l'UE et relève qu·une relance de secteurs choisis exige une coordination des politiques économiques et sociales nationales pour être génératrice de croissance et d·emplois de longue durée. Il réaffirme le caractère contraignant du pacte de stabilité et de croissance et en particulier de la limite de 3% concernant le déficit des budgets nationaux". Il considère que les priorités d·un dosage de politiques de politiques au niveau européen doivent consister dans la réduction du coût du travail, en particulier pour les travailleurs les moins rémunérés, avec des réductions d·impôts et de cotisations sociales et dans l·accélération de la réalisation des objectifs de Lisbonne en ce qui concerne les investissements publics et privés. Cela suppose des réformes structurelles sur les marchés financiers, du travail et de l·énergie, une adaptation des politiques de l·éducation et de la recherche et développement ainsi que le développement des communications et des nouvelles technologies. La stratégie de plein emploi approuvée par le Conseil de Lisbonne implique également que l·on modifie les systèmes d·enseignement européens afin de garantir à tous les citoyens les possibilités d·apprentissage tout au long de la vie facilitant la flexibilité et la mobilité de la main-d··uvre. A cet effet, il convient d·affecter davantage de ressources à l·apprentissage des langues parlées en Europe. Les politiques sociales doivent faciliter les pauses carrières volontaires et la réintégration dans le monde du travail grâce à la formation et à l·enseignement. L·âge de départ à la retraite devrait être repoussé pour les travailleurs qui souhaitent rester au travail. Il faudrait également intensifier les efforts en vue de fournir des emplois aux catégories les plus touchées par le chômage, telles que les jeunes, les chômeurs de longue durée, les femmes et les plus de 45 ans. Les entreprises devraient être encouragées à maintenir en activité les travailleurs plus âgés. La commission plaide également pour une libéralisation des services d·intérêt général tels que l·énergie et les transports afin d·accroître l·efficacité et la compétitivité. Il convient de prendre des mesures pour interdire les positions dominantes et il faut donner aux consommateurs la possibilité de choisir leurs prestataires de services. Le rapport aborde également d·autres points dont la nécessité d·encourager tout particulièrement les petites et moyennes entreprises compte tenu de leur potentiel en matière de création d·emplois et de leur importance pour le développement de l·activité économique régionale. Enfin, la commission demande que le PE soit associé pleinement au développement ultérieur des grandes lignes de la politique économique de l·UE. A cet effet, ses positions et celles du Conseil devraient être en compte à égalité lors de l·adoption annuelle des orientations et le Parlement devrait être associé de façon appropriée à l·évaluation de leur mise en ·uvre par les États membres.